



REGLEMENT DU JEU CONCOURS « CARTE GOLD »

Article 1 – Organisation :

La société HALL U NEED, SAS au capital de 750.000 €, ayant son siège social 169, rue Sadi Carnot – 59350 Saint-André-Lez-Lille, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 848 041 323, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise du 19/9/2023 au 2/10/2023 inclu un jeu avec tirage au sort, intitulé « Carte Gold ».

Article 2 - Conditions de participation :

La participation est ouverte :

- à toute personne résidant en France métropolitaine (y compris Corse et hors DOM-TOM) souscrivant durant la période d'organisation du Jeu, soit du 19/09/2023 au 02/10/2023 minuit, une carte Hall U Need enregistrée à son nom et prénom, en vue de régler ses consommations.
- à toute personne résidant en France métropolitaine (y compris Corse et hors DOM-TOM) déjà en possession d'une carte Hall U Need et ayant enregistré sa carte à son nom et prénom sur le site de la marque (<https://www.halluneed.com/ma-carte/>) avant le 02/10/2023 minuit.

Sont exclus de la participation à ce jeu les membres de l'entreprise, ainsi que de toute personne ayant collaborée à l'organisation du jeu. Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même date de naissance, même code postal et même adresse email).

Article 3 - Modalités de participation :

Pour participer à ce jeu et au tirage au sort, il faut avoir plus de 18 ans et être détenteur d'une carte Hall U Need nominative enregistrée chez Hall U Need, ce qui entraîne automatiquement la participation au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des instructions figurant sur les documents présentant l'opération.

Article 4 – Dotation :

Le lot mis en jeu consiste en une carte Hall U Need, valable à vie, d'une valeur de 1000€ de bonus-jeux valables uniquement sur les jeux d'arcade, d'adresse, les billards, fléchettes, flippers, baby-foot ainsi que sur l'activité « réalité virtuelle ».

Le lot mis en jeu n'est pas cessible et il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces.

Article 5 - Détermination des gagnants :

Le tirage au sort s'effectuera le 03/10/2023 parmi l'ensemble des participations enregistrées dans les conditions précisées à l'article 2, par la société HALL U NEED, à son siège social 169, rue Sadi Carnot – 59350 Saint-André-Lez-Lille. Le tirage au sort sera effectué par Laurence ZEERAERD, Directrice Communication.

Article 7 – Règlement :

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître GOBERT, huissier de justice à Roubaix (59100), 26 Avenue Gustave Delory.

La consultation du règlement est également disponible en écrivant à l'adresse Hall U Need, 169 rue Sadi Carnot, 59350 Saint-André-Lez-Lille ou sur l'adresse email :

contact@halluneed.com.

Article 8 – Responsabilité :

La société Hall U Need ne saurait être tenue pour responsable si pour cas de force majeure, tel que reconnu par les tribunaux français, ce jeu devait être totalement ou partiellement modifié, reporté ou annulé.

Article 9 - Données personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement de la demande et seront utilisées par Hall U Need et/ou ses prestataires, pour les seules nécessités d'actions commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers. Pour s'y opposer ou exercer leur droit d'accès et de rectification (loi 6/01/78 modifiée par la loi du 6 août 2004), il leur suffit d'écrire à Hall U Need, 169 rue Sadi Carnot, 59350 Saint-André-Lez-Lille ou sur l'adresse email : contact@halluneed.com.

Article 10 – Réclamations :

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Hall U Need, 169 rue Sadi Carnot, 59350 Saint-André-Lez-Lille

Hall U Need tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social d'Hall U Need, sauf dispositions d'ordre public contraires.
